



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0365

**IMMEUBLE SIS 27 RUE DE
STRASBOURG A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
LES FLOCONNEUX**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCAPI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Les Floconneux qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour le stockage de son matériel d'activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Les Floconneux faisant élection de siège social à la Maison des Associations, 100 rue de Lille à Tourcoing, dont le numéro de siret est le 479 994 410 000 13, représentée par sa présidente Madame Christelle HAEUW, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de stockage d'une superficie de 11,70 m², sis 27 rue de Strasbourg à Tourcoing où l'association Les Floconneux pourra y entreposer son matériel d'activités.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2027. Elle pourra être dénoncée par l'association Les Floconneux sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 30 DEC. 2024

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : 30 DEC. 2024

Publié sur le site de la Ville le : 30 DEC. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_365

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/12/2024

Objet : Convention de mise à disposition - les Floconneux - 27 rue de Strasbourg

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 30/12/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0365 - Convention de mise _ disposition - les Floconneux - 27 rue de Strasbourg.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241230-DAJI_D2024_365-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/12/2024

